

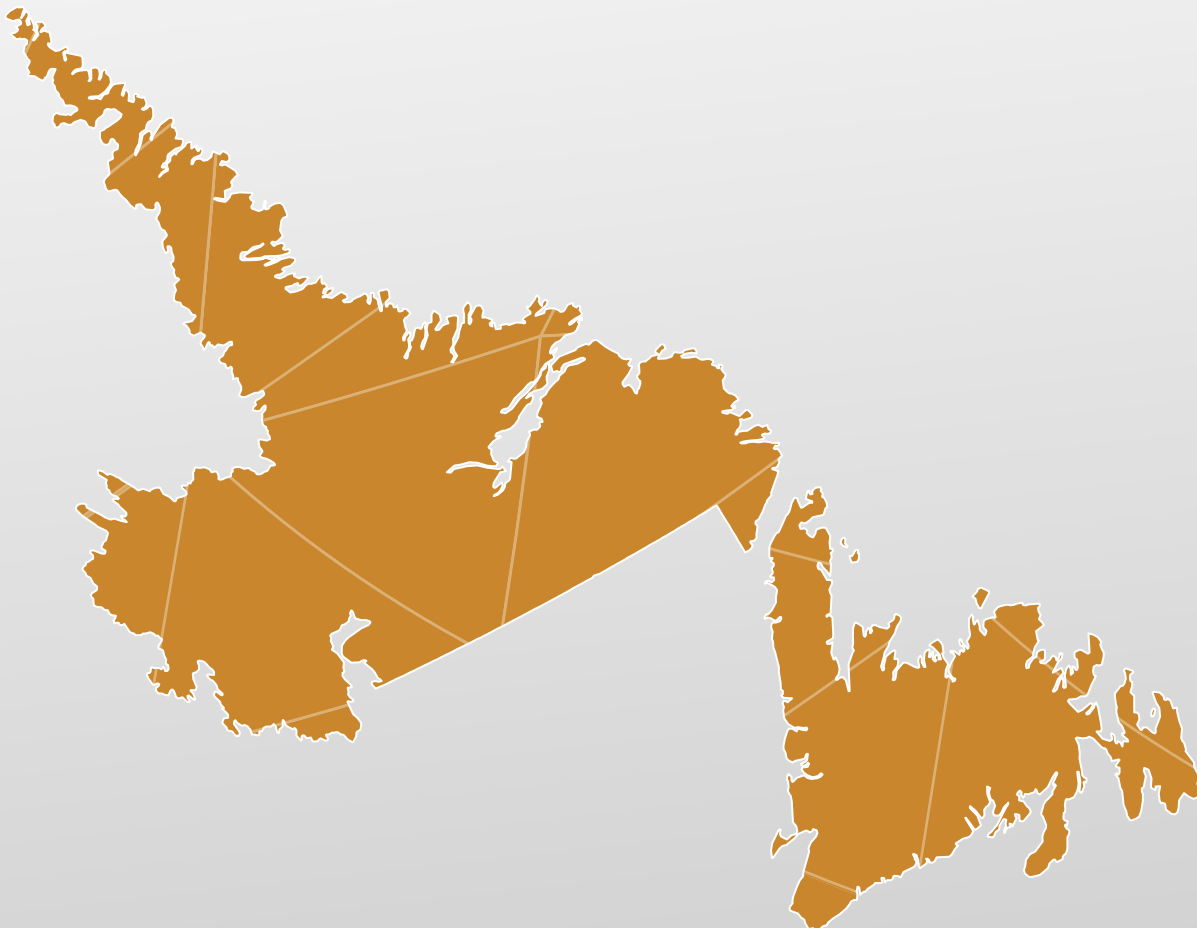
Newfoundland and Labrador Terre-Neuve-et-Labrador

Federal Electoral Districts

Published by the Chief Electoral Officer of Canada

Circonscriptions fédérales

Publié par le directeur général des élections du Canada



For enquiries, please contact:

Public Enquiries Unit
Elections Canada
30 Victoria Street
Gatineau, Quebec
K1A 0M6
Tel.: 1-800-463-6868
Fax: 1-888-524-1444 (toll-free)
TTY: 1-800-361-8935
www.elections.ca

© Chief Electoral Officer of Canada, 2024

ISBN 978-0-660-71482-0
Cat. No.: SE3-65/1-2024

Printed in Canada

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Télec. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

© Directeur général des élections du Canada, 2024

ISBN 978-0-660-71482-0
N° de cat. : SE3-65/1-2024

Imprimé au Canada

Table of Contents

Foreword3

Legend.....5

Introduction..... 6

Provincial Map

 Newfoundland and Labrador 8

City Map

 City of St. John’s and Vicinity 10

Federal Electoral District Maps and Descriptions

 1. Avalon12

 2. Cape Spear16

 3. Central Newfoundland20

 4. Labrador..... 24

 5. Long Range Mountains 26

 6. St. John’s East 28

 7. Terra Nova—The Peninsulas30

Table des matières

Avant-propos3

Légende.....5

Introduction..... 6

Carte provinciale

 Terre-Neuve-et-Labrador 8

Carte municipale

 Ville de St. John’s et ses environs 10

Cartes et descriptions des circonscriptions fédérales

 1. Avalon12

 2. Cape Spear16

 3. Central Newfoundland20

 4. Labrador..... 24

 5. Long Range Mountains 26

 6. St. John’s-Est..... 28

 7. Terra Nova—Les Péninsules30



Foreword

Representation of the provinces in the House of Commons is readjusted after each decennial census, in accordance with the *Constitution Act, 1867 and the Electoral Boundaries Readjustment Act*, R.S.C. 1985, c. E-3.

On October 16, 2021, following the receipt of the population estimates as of July 1, 2021 (in the year of the decennial census), I published in the *Canada Gazette* the calculations made under sections 51 and 51A of the *Constitution Act, 1867*, which would increase the number of seats in the House of Commons from 338 to 342.

However, on June 23, 2022, the Parliament adopted *An Act to amend the Constitution Act, 1867 (electoral representation)* that amends subsection 51(1) of the *Constitution Act, 1867*, and, as such, the representation formula, which determines the number of seats to be assigned to each province. I then recalculated the number of seats according to the amended representation formula and I published, on July 9, 2022, in the *Canada Gazette*, the revised numbers of seats in the House of Commons from 342 to 343. The *Act to amend the Constitution Act, 1867 (electoral representation)* also requires that two Representation Orders be drafted for the current boundaries adjustment process: one for Quebec and one for the other nine provinces.

Readjustment of electoral boundaries is carried out by independent commissions. Ten commissions are established, one for each province, to consider and report on any changes required to the boundaries of federal electoral districts. As Yukon, the Northwest Territories and Nunavut each constitute only one electoral district, they require no electoral boundaries commissions. Each three-member commission is chaired by a judge appointed by the Chief Justice of the province concerned. The Speaker of the House of Commons appoints the two other members who are resident in the province.

To ensure public participation in the redistribution process, each commission holds public hearings. Members of the House of Commons have a further chance to have their say through an objections process involving a parliamentary committee. In all cases, the final decision rests with the boundaries commissions.

Avant-propos

La représentation des provinces à la Chambre des communes est rajustée après chaque recensement décennal, conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867* et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. 1985, ch. E-3.

Après avoir reçu les estimations de la population en date du 1^{er} juillet 2021 (au cours de l'année du recensement décennal), j'ai publié dans la *Gazette du Canada*, le 16 octobre 2021, les calculs qui ont été faits conformément aux articles 51 et 51A de la *Loi constitutionnelle de 1867*, faisant passer le nombre de sièges à la Chambre des communes de 338 à 342.

Toutefois, le 23 juin 2022, le Parlement a adopté la *Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (représentation électorale)*, qui a modifié le paragraphe 51(1) de la *Loi constitutionnelle de 1867* et, par conséquent, la formule de représentation qui sert à calculer le nombre de sièges à attribuer à chaque province. Après avoir recalculé le nombre de sièges en fonction de la formule de représentation modifiée, j'ai publié dans la *Gazette du Canada*, le 9 juillet 2022, le nombre révisé de sièges à la Chambre des communes, passé de 342 à 343. En application de la *Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (représentation électorale)*, deux décrets de représentation devaient aussi être préparés au terme du processus de redécoupage électoral en cours : un pour le Québec et un pour les neuf autres provinces.

Des commissions indépendantes sont chargées de réviser les limites des circonscriptions. Dix commissions, soit une par province, sont donc mises sur pied pour étudier les changements à apporter aux limites des circonscriptions fédérales et pour en faire rapport. Aucune commission n'est requise pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, qui ne comptent chacun qu'une seule circonscription. Chaque commission, formée de trois membres, est présidée par un juge nommé par le juge en chef de la province. Les deux autres membres, qui sont des résidents de la province, sont nommés par le président de la Chambre des communes.

Elections Canada provides a variety of professional, administrative, financial and technical support services to the commissions. The assistance involves liaison with such government departments as Statistics Canada and Natural Resources Canada.

Upon completion of the commissions' reports, I refer their reports to the Speaker of the House of Commons and prepare the draft Representation Orders. The Representation Orders specify the number of members of the House of Commons who shall be elected for each of the provinces, divides each of the provinces into electoral districts, describes the boundaries of each district, and specifies the population of and the name to be given to each district.

The maps of the electoral districts in this publication are those established under the Representation Orders proclaimed on September 22, 2023, and will be in effect on the first dissolution of Parliament for a general election called after April 22, 2024.

This publication is one of a series of 11 atlases covering each province and territory of Canada (Yukon, the Northwest Territories and Nunavut are included in a single volume), and the maps in each publication meet the requirements of the *Electoral Boundaries Readjustment Act*. Elections Canada has published all electoral district maps for a specific province in one volume for the greater convenience of users.

Pour favoriser la participation du public au processus de révision, chaque commission tient des audiences publiques. Une procédure d'opposition en comité parlementaire donne une autre occasion aux députés de se faire entendre. Les décisions finales reviennent toutefois aux commissions de délimitation des circonscriptions.

Élections Canada fournit aux commissions une assistance professionnelle, administrative, financière et technique, dont des services de liaison avec des ministères fédéraux tels que Statistique Canada et Ressources naturelles Canada.

Après avoir reçu les rapports des commissions, je les ai transmis au président de la Chambre des communes et j'ai préparé les décrets de représentation. Ces décrets fixent le nombre de députés fédéraux à élire dans chaque province, divisent chacune d'elles en circonscriptions, décrivent les limites de chaque circonscription, et en précisent le chiffre de population ainsi que le nom.

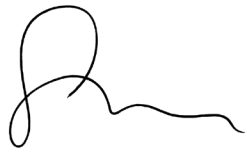
Les cartes des circonscriptions figurant dans la présente publication ont été dressées en fonction des décrets de représentation proclamés le 22 septembre 2023. Elles seront en vigueur dès la première dissolution du Parlement pour une élection générale déclenchée après le 22 avril 2024.

La présente publication fait partie d'une série de 11 atlas couvrant chaque province et territoire du Canada (le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont regroupés dans un seul volume). Les cartes sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Elections Canada a regroupé toutes les cartes des circonscriptions d'une province dans un même volume afin d'en faciliter la consultation.

Legend | Légende

	Federal electoral district boundary Limite de circonscription fédérale
	International boundary Frontière internationale
	Provincial boundary Frontière provinciale
	Municipality and Indigenous community (rural map) Municipalité et communauté autochtone (carte rurale)
	Municipality and Indigenous community (urban map) Municipalité et communauté autochtone (carte urbaine)
	Provincial capital Capitale provinciale
	Locality Localité
	Trans-Canada Highway Route Transcanadienne
	Trans-Canada Highway (city and federal electoral district maps) Route Transcanadienne (cartes de ville et de circonscription fédérale)
	Major road Route principale
	Secondary road Route secondaire
	Local road Route locale
	Watercourse Cours d'eau
	Water body Plan d'eau
	National park of Canada Parc national du Canada

Le directeur général des élections du Canada,



Stéphane Perrault
Chief Electoral Officer of Canada

Introduction

The following definitions apply to the seven electoral districts descriptions for the Province of Newfoundland and Labrador.

In the following descriptions:

- (a) any reference to “road,” “street,” “drive,” “lane,” “hill,” “cove,” “route,” “highway,” “river,” “brook,” “lake,” “harbour,” “bay,” “pond,” “gut,” “sound” or “channel” signifies the centre line of said feature unless otherwise described;
- (b) wherever a word or expression is used to denote a territorial division, such word or expression shall indicate the territorial division as it existed or was bounded on the first day of January, 2021;
- (c) all offshore islands are included in the landward district unless otherwise described;
- (d) the translation of the term “street” follows Treasury Board standards, while the translation of all other public thoroughfare designations is based on commonly used terms but has no official recognition;
- (e) all First Nation territories lying within the perimeter of the electoral district are included unless otherwise described; and
- (f) all coordinates are in reference to the North American Datum of 1983 (NAD 83).

The population figure of each electoral district is derived from the 2021 decennial census.

Introduction

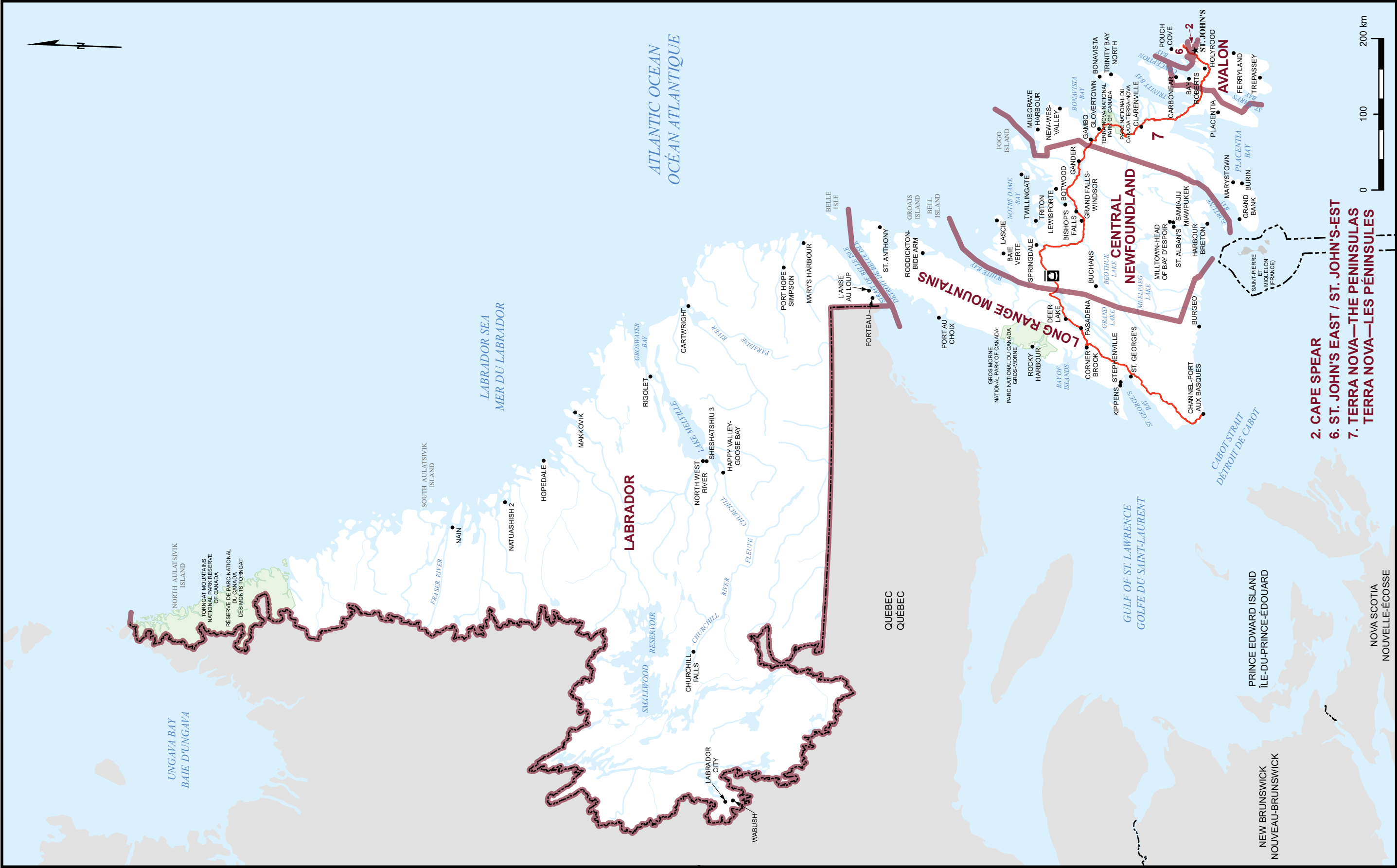
Les définitions suivantes s’appliquent aux descriptions des sept circonscriptions de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

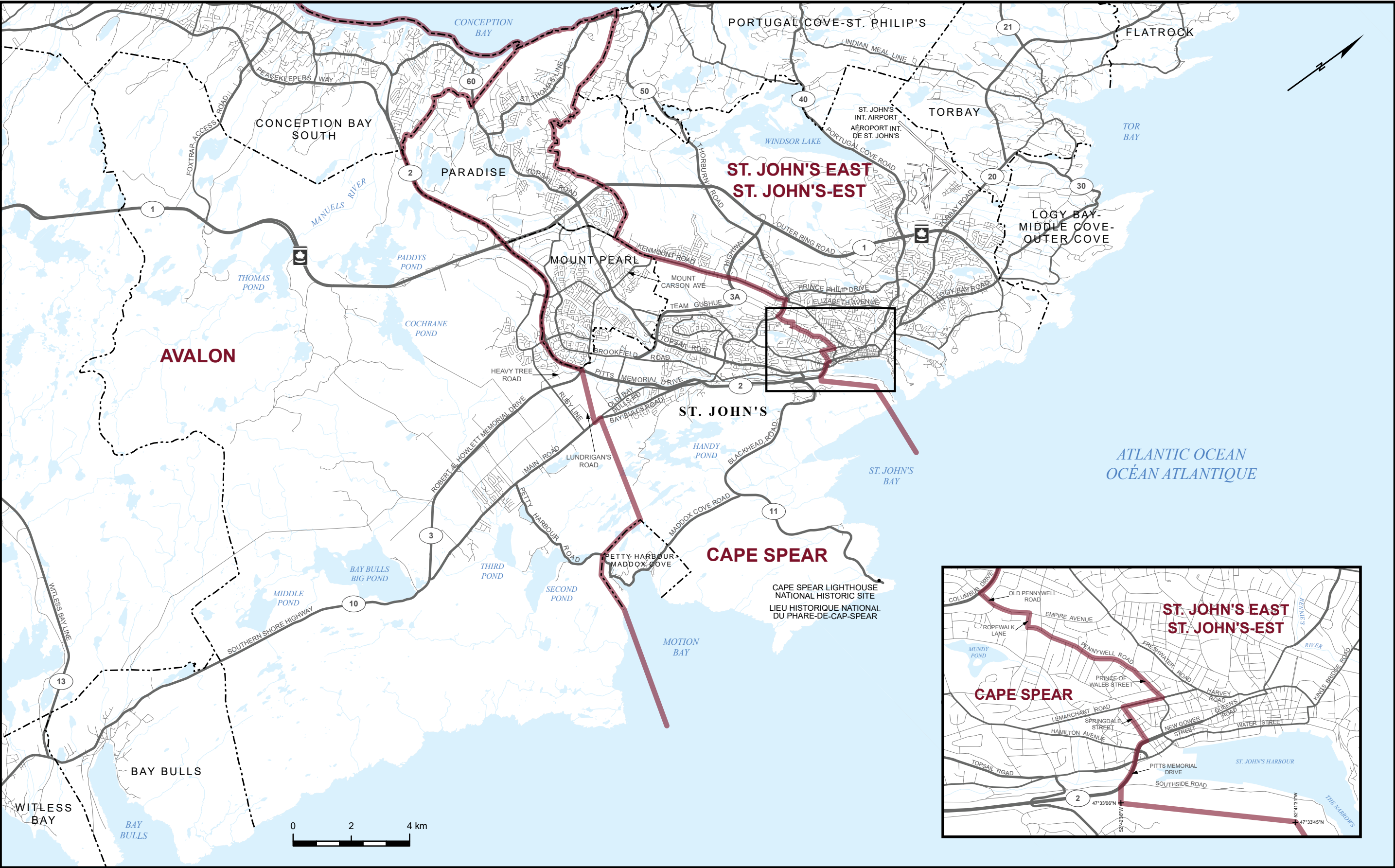
Dans les descriptions suivantes :

- a) toute mention de « chemin », « rue », « promenade », « voie », « colline », « anse », « route », « autoroute », « rivière », « ruisseau », « lac », « havre », « baie », « étang », « passage », « détroit » ou « chenal » fait référence à leur ligne médiane, à moins d’avis contraire;
- b) partout où il est fait usage d’un mot ou d’une expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu’elle existait ou était délimitée le premier jour de janvier 2021;
- c) toutes les îles situées au large sont incluses dans la circonscription côtière à moins d’avis contraire;
- d) la traduction du terme « rue » suit les normes du Conseil du Trésor. La traduction de toutes autres désignations de voie publique est basée sur des expressions fréquemment employées, mais n’est pas reconnue de façon officielle;
- e) tous les territoires des Premières Nations situés à l’intérieur du périmètre de la circonscription en font partie, à moins d’avis contraire;
- f) toutes les coordonnées renvoient au Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83).

Le chiffre de population de chaque circonscription est tiré du recensement décennal de 2021.







1. Avalon

(Population: 81,781)

Consists of that part of the Avalon Peninsula on the Island of Newfoundland lying easterly of a line described as follows: commencing at a point in St. Mary’s Bay at approximate latitude 46°45’14”N and longitude 53°50’04”W; thence northerly and northwesterly along said bay to the mouth of Red Head River at approximate latitude 46°56’48”N and longitude 53°51’54”W; thence generally northwesterly along said river to a point at approximate latitude 46°59’54”N and longitude 53°55’54”W; thence northeasterly in a straight line to the intersection of the Southeast River and Highway 91 at approximate latitude 47°13’03”N and longitude 53°44’38”W; thence northeasterly in a straight line to the mouth of White Hearts River at Rocky River at approximate latitude 47°17’46”N and longitude 53°33’24”W; thence generally northeasterly and northerly along White Hearts River to the mouth of said river at White Hearts Pond at approximate latitude 47°18’57”N and longitude 53°31’24”W; thence northerly in a straight line to the southeasternmost point of the limit of the Town of Whitbourne; thence northerly in a straight line to the southwesternmost point of the limit of the Town of Spaniard’s Bay; thence generally northerly along the westerly limit of said town to the northwesternmost point of the limit of the Town of Spaniard’s Bay; thence northerly in a straight line to a point in Hound Pond at approximate latitude 47°46’36”N and longitude 53°22’23”W; thence easterly in a straight line to the northwesternmost point of the limit of the Town of Victoria; thence generally easterly along the northerly limits of the towns of Victoria and Salmon Cove to the northernmost point of the limit of the Town of Salmon Cove in Conception Bay;

1. Avalon

(Population : 81 781)

Comprend la partie de la péninsule d’Avalon sur l’île de Terre-Neuve située à l’est d’une ligne décrite comme suit : commençant à un point situé dans la baie St. Mary’s à environ 46°45’14” de latitude N et 53°50’04” de longitude O; de là vers le nord et le nord-ouest suivant ladite baie jusqu’à l’embouchure de la rivière Red Head à environ 46°56’48” de latitude N et 53°51’54” de longitude O; de là généralement vers le nord-ouest suivant ladite rivière jusqu’à un point situé à environ 46°59’54” de latitude N et 53°55’54” de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu’à l’intersection de la rivière Southeast avec la route 91 à environ 47°13’03” de latitude N et 53°44’38” de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu’à l’embouchure de la rivière White Hearts dans la rivière Rocky à environ 47°17’46” de latitude N et 53°33’24” de longitude O; de là généralement vers le nord-est et le nord suivant la rivière White Hearts jusqu’à l’embouchure de ladite rivière dans le lac White Hearts Pond à environ 47°18’57” de latitude N et 53°31’24” de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu’à l’extrémité la plus au sud-est de la limite de la ville de Whitbourne; de là vers le nord en ligne droite jusqu’à l’extrémité la plus au sud-ouest de la limite de la ville de Spaniard’s Bay; de là généralement vers le nord suivant la limite ouest de ladite ville jusqu’à l’extrémité la plus au nord-ouest de la limite de la ville de Spaniard’s Bay; de là vers le nord en ligne droite jusqu’à un point situé dans le lac Hound Pond à environ 47°46’36” de latitude N et 53°22’23” de longitude O; de là vers l’est en ligne droite jusqu’à l’extrémité la plus au nord-ouest de la limite de la ville de Victoria; de là généralement vers l’est suivant les limites nord des villes de Victoria et de Salmon Cove jusqu’à l’extrémité la plus au nord de la limite de la ville de Salmon Cove dans la baie Conception; de là vers l’est suivant

thence easterly along said bay to a point in Conception Bay at approximate latitude 47°48’16”N and longitude 52°57’43”W.

Including Carbonear Island, Great Colinet Island, Gull Island, Harbour Grace Islands and all other islands adjacent to the shoreline of the above-described area.

Excluding:

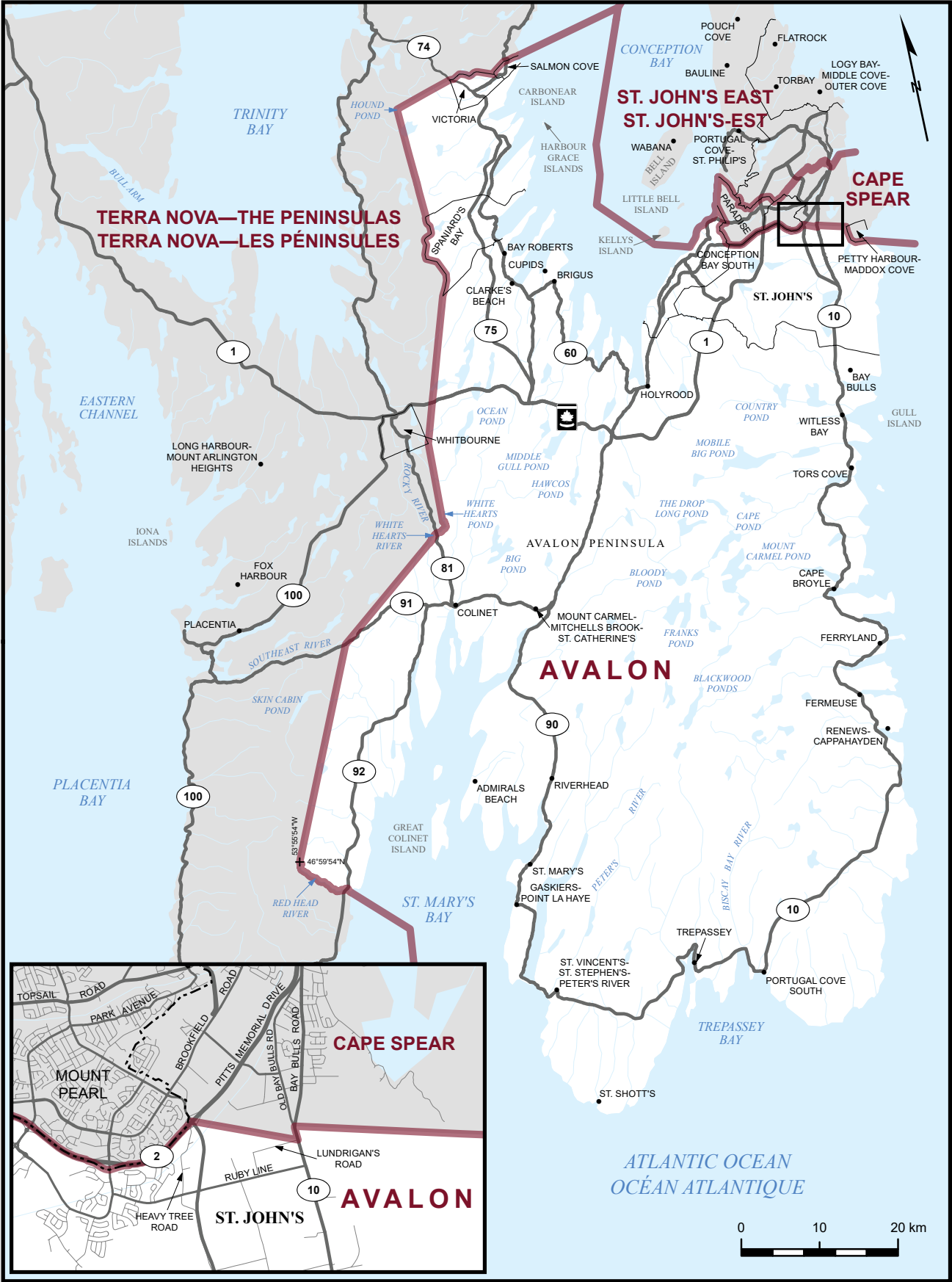
- (i) the City of Mount Pearl;
- (ii) the towns of Bauline, Flatrock, Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, Paradise, Petty Harbour-Maddox Cove, Portugal Cove-St. Philip’s, Pouch Cove, Torbay and Wabana;
- (iii) that part of the City of St. John’s lying northerly of a line described as follows: commencing at the intersection of the easternmost point of the southerly limit of the City of Mount Pearl and Highway 2 (Pitts Memorial Drive); thence northeasterly along said highway to Heavy Tree Road; thence easterly in a straight line to the intersection of Lundrigan’s Road and Highway 10 (Bay Bulls Road); thence northerly along said highway to Old Bay Bulls Road; thence easterly in a straight line to the northeasternmost point of the limit of the Town of Petty Harbour-Maddox Cove; and
- (iv) Bell Island, Kellys Island and Little Bell Island.

ladite baie jusqu’à un point situé dans la baie Conception à environ 47°48’16” de latitude N et 52°57’43” de longitude O.

Y compris l’île Carbonear, l’île Great Colinet, l’île Gull, les îles Harbour Grace et toutes les autres îles voisines des rives à l’intérieur de la région décrite ci-dessus.

Excluant :

- i) la ville de Mount Pearl;
- ii) les villes de Bauline, Flatrock, Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, Paradise, Petty Harbour-Maddox Cove, Portugal Cove-St. Philip’s, Pouch Cove, Torbay et Wabana;
- iii) la partie de la ville de St. John’s située au nord d’une ligne décrite comme suit : commençant à l’intersection de l’extrémité la plus à l’est de la limite sud de la ville de Mount Pearl avec l’autoroute 2 (promenade Pitts Memorial); de là vers le nord-est suivant ladite autoroute jusqu’au chemin Heavy Tree; de là vers l’est en ligne droite jusqu’à l’intersection du chemin Lundrigan’s avec la route 10 (chemin Bay Bulls); de là vers le nord suivant ladite route jusqu’au chemin Old Bay Bulls; de là vers l’est en ligne droite jusqu’à l’extrémité la plus au nord-est de la limite de la ville de Petty Harbour-Maddox Cove;
- iv) les îles Bell, Kellys et Little Bell.



2. Cape Spear

(Population: 85,038)

Consists of:

- (a) the City of Mount Pearl;
 - (b) the towns of Paradise and Petty Harbour-Maddox Cove; and
 - (c) that part of the City of St. John's lying southeasterly of a line described as follows: commencing at the intersection of Mount Carson Avenue and Kenmount Road; thence northeasterly along said road to Columbus Drive; thence generally southeasterly along said drive to Old Pennywell Road; thence generally northeasterly along said road and Empire Avenue to Ropewalk Lane; thence southeasterly along said lane to Pennywell Road; thence generally northeasterly along said road to Prince of Wales Street; thence easterly along said street to Lemarchant Road; thence southerly along said road to Springdale Street; thence easterly along said street to New Gower Street; thence generally southeasterly along said street and Highway 2 (Pitts Memorial Drive) to Southside Road; thence southeasterly in a straight line to a point at approximate latitude 47°33'06"N and longitude 52°42'38"W; thence northeasterly in a straight line to a point at approximate latitude 47°33'45"N and longitude 52°41'31"W; thence due east in a straight line to the easterly limit of the City of St. John's.
- Excluding that part of the City of St. John's lying southerly of a line described as follows: commencing at the intersection of the easternmost point of the southerly limit of the City of Mount Pearl and Highway 2 (Pitts Memorial Drive); thence northeasterly along said highway to Heavy Tree Road; thence easterly in a straight line to the intersection of Lundrigan's Road and Highway 10 (Bay Bulls Road); thence northerly along said highway

2. Cape Spear

(Population : 85 038)

Comprend :

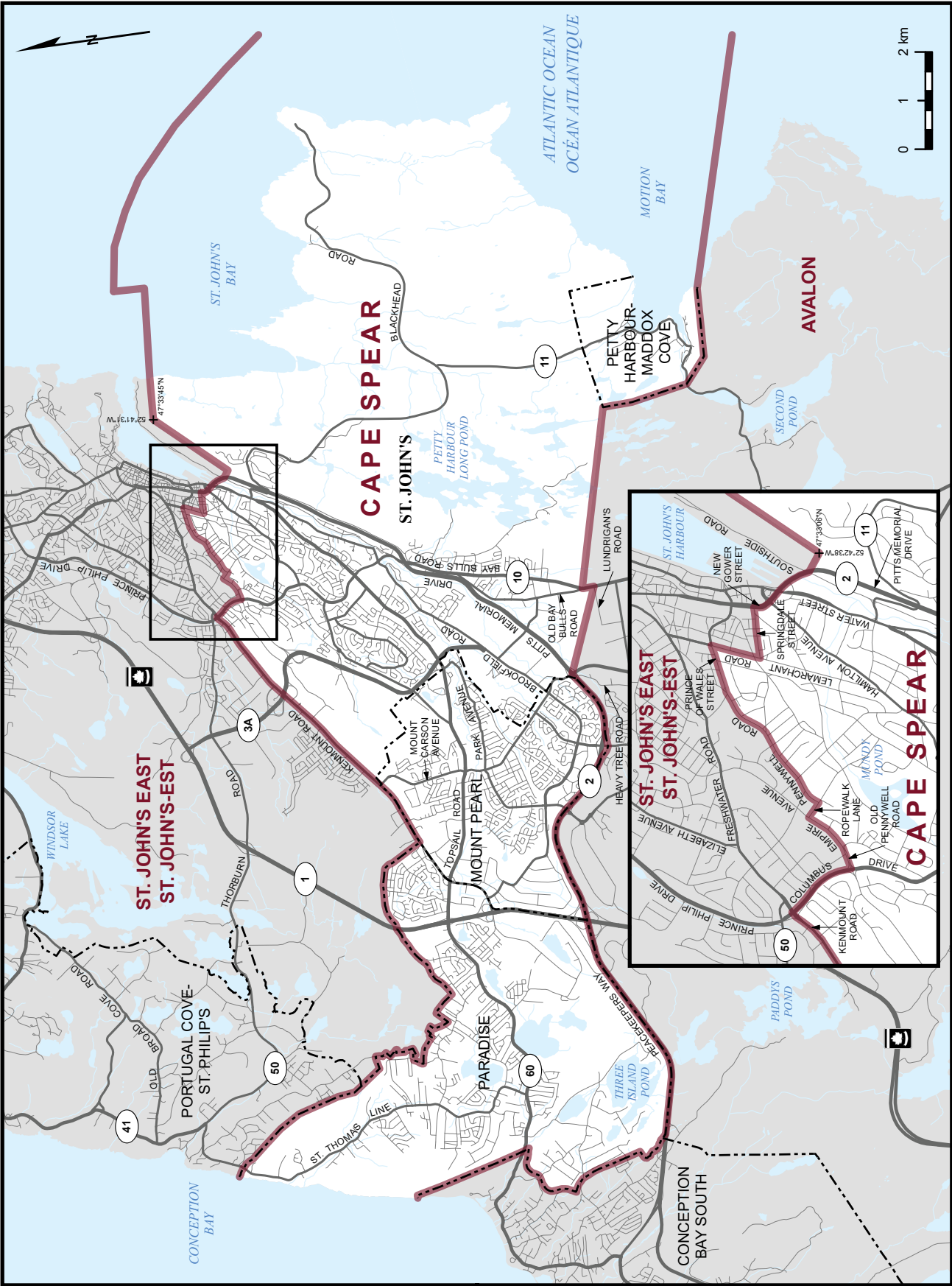
- a) la ville de Mount Pearl;
 - b) les villes de Paradise et de Petty Harbour-Maddox Cove;
 - c) la partie de la ville de St. John's située au sud-est d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de l'avenue Mount Carson avec le chemin Kenmount; de là vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'à la promenade Columbus; de là généralement vers le sud-est suivant ladite promenade jusqu'au chemin Old Pennywell; de là généralement vers le nord-est suivant ledit chemin et l'avenue Empire jusqu'à la voie Ropewalk; de là vers le sud-est suivant ladite voie jusqu'au chemin Pennywell; de là généralement vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'à la rue Prince of Wales; de là vers l'est suivant ladite rue jusqu'au chemin Lemarchant; de là vers le sud suivant ledit chemin jusqu'à la rue Springdale; de là vers l'est suivant ladite rue jusqu'à la rue New Gower; de là généralement vers le sud-est suivant ladite rue et l'autoroute 2 (promenade Pitts Memorial) jusqu'au chemin Southside; de là vers le sud-est en ligne droite jusqu'à un point situé à environ 47°33'06" de latitude N et 52°42'38" de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à un point situé à environ 47°33'45" de latitude N et 52°41'31" de longitude O; de là franc est en ligne droite jusqu'à la limite est de la ville de St. John's.
- Excluant la partie de la ville de St. John's située au sud d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de l'extrémité la plus à l'est de la limite sud de la ville de Mount Pearl avec l'autoroute 2 (promenade Pitts Memorial); de là vers le nord-est suivant ladite autoroute jusqu'au chemin Heavy Tree; de là vers l'est en ligne droite jusqu'à l'intersection du

to Old Bay Bulls Road; thence easterly in a straight line to the northeasternmost point of the limit of the Town of Petty Harbour-Maddox Cove.

Including all islands adjacent to the shoreline of the above-described area.

chemin Lundrigan's avec la route 10 (chemin Bay Bulls); de là vers le nord suivant ladite route jusqu'au chemin Old Bay Bulls; de là vers l'est en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au nord-est de la limite de la ville de Petty Harbour-Maddox Cove.

Y compris toutes les îles voisines des rives à l'intérieur de la région décrite ci-dessus.



3. Central Newfoundland

(Population: 74,122)

Consists of that part of the Island of Newfoundland lying westerly of a line described as follows: commencing at a point in the Atlantic Ocean at the mouth of Fortune Bay at approximate latitude 47°13'00"N and longitude 55°59'52"W; thence generally northeasterly and northerly along said bay and Long Harbour (passing south of Brunette Island and Bird Island) to the mouth of Long Harbour River at approximate latitude 47°47'41"N and longitude 54°56'21"W; thence northerly in a straight line to the intersection of the Trans-Canada Highway (Route 1) with an unnamed road at approximate latitude 48°48'51"N and longitude 54°19'17"W; thence northerly in a straight line to a point in Trench Brook at approximate latitude 48°51'17"N and longitude 54°19'08"W; thence northeasterly in a straight line to a point in Gull Pond at approximate latitude 48°56'23"N and longitude 54°12'55"W; thence northerly in a straight line to the southernmost point of the limit of the Town of Carmanville; thence westerly in a straight line to the southernmost intersection of Route 330 (Gander Bay Highway) and Route 332 (Frederickton Road); thence westerly in a straight line to a point in Gander Bay at approximate latitude 49°19'48"N and longitude 54°27'18"W; thence northerly along Gander Bay to a point in Hamilton Sound at approximate latitude 49°28'37"N and longitude 54°26'07"W; thence easterly and northeasterly along said sound (passing westerly and northerly of Gander Island and southeasterly of Grandfather Island) to a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 49°54'20"N and longitude 53°32'00"W.

Excluding that part of the Island of Newfoundland lying southerly and westerly of a line described as follows: commencing at a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 47°26'21"N and longitude 56°26'19"W;

3. Central Newfoundland

(Population : 74 122)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve située à l'ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à un point situé dans l'océan Atlantique à l'embouchure de la baie Fortune à environ 47°13'00" de latitude N et 55°59'52" de longitude O; de là généralement vers le nord-est et le nord suivant ladite baie et la baie de Long Harbour (en passant au sud de l'île Brunette et de l'île Bird) jusqu'à l'embouchure de la rivière Long Harbour à environ 47°47'41" de latitude N et 54°56'21" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'intersection de la route Transcanadienne (route 1) avec un chemin sans nom situé à environ 48°48'51" de latitude N et 54°19'17" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à un point situé dans le ruisseau Trench à environ 48°51'17" de latitude N et 54°19'08" de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à un point situé dans le lac Gull Pond à environ 48°56'23" de latitude N et 54°12'55" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au sud de la limite de la ville de Carmanville; de là vers l'ouest en ligne droite jusqu'à l'intersection la plus au sud de la route 330 (route Gander Bay) avec la route 332 (chemin Frederickton); de là vers l'ouest en ligne droite jusqu'à un point situé dans la baie Gander à environ 49°19'48" de latitude N et 54°27'18" de longitude O; de là vers le nord suivant la baie Gander jusqu'à un point dans le détroit Hamilton Sound à environ 49°28'37" de latitude N et 54°26'07" de longitude O; de là vers l'est et le nord-est suivant ledit détroit (passant à l'ouest et au nord de l'île Gander et au sud-est de l'île Grandfather) jusqu'à un point situé dans l'océan Atlantique à environ 49°54'20" de latitude N et 53°32'00" de longitude O.

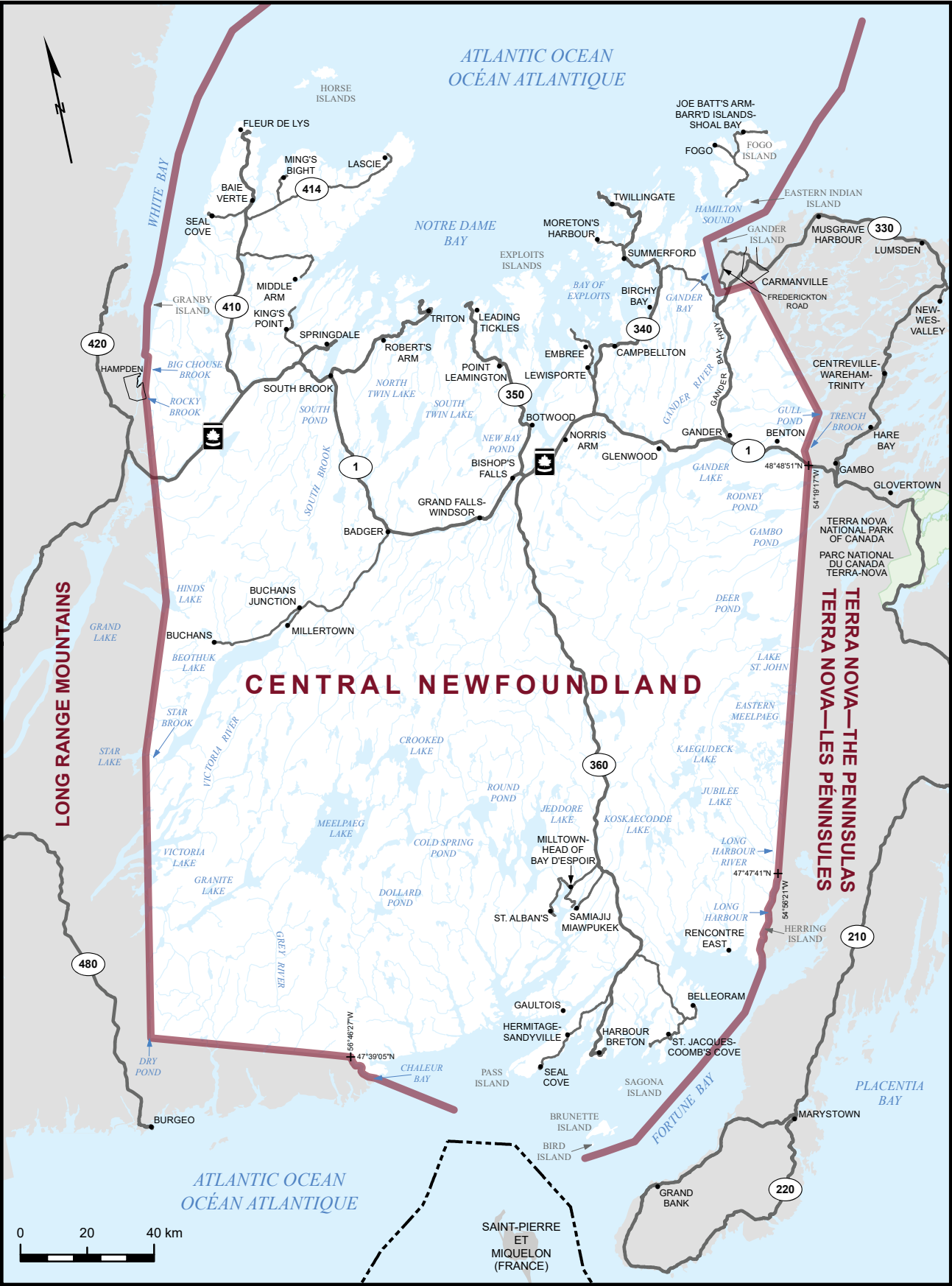
Excluant la partie de l'île de Terre-Neuve située au sud et à l'ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à un point situé

thence northwesterly to the mouth of Chaleur Bay at approximate latitude 47°34'32"N and longitude 56°41'50"W; thence generally northwesterly along said bay to the end of Chaleur Bay at approximate latitude 47°39'05"N and longitude 56°46'27"W; thence westerly in a straight line to the southeast end of Dry Pond at approximate latitude 47°50'36"N and longitude 57°31'13"W; thence northerly in a straight line to the mouth of Star Brook at Star Lake at approximate latitude 48°34'51"N and longitude 57°14'27"W; thence northerly in a straight line to a point in Hinds Lake at approximate latitude 48°57'49"N and longitude 56°59'35"W; thence northerly in a straight line to the southeasternmost point of the limit of the Town of Hampden; thence northerly along the easterly limit of said town to Rocky Brook at approximate latitude 49°31'09"N and longitude 56°50'47"W; thence northerly in a straight line to the mouth of Big Chouse Brook at White Bay at approximate latitude 49°36'43"N and longitude 56°47'27"W; thence northwesterly in a straight line to a point in White Bay at approximate latitude 49°37'11"N and longitude 56°48'16"W; thence generally northerly and northeasterly along said bay (passing west of Granby Island) to a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 50°32'16"N and longitude 55°30'00"W.

Including Bird Island, Brunette Island, Change Islands, Eastern Indian Island, Exploits Islands, Fogo Island, Granby Island, Grandfather Island, Herring Island, Horse Islands, New World Island, North and South Twillingate Islands, Pass Island, Perry Island, Sagona Island, St. John's Island and all other islands adjacent to the shoreline of the above-described area.

dans l'océan Atlantique à environ 47°26'21" de latitude N et 56°26'19" de longitude O; de là vers le nord-ouest à l'embouchure de la baie Chaleur à environ 47°34'32" de latitude N et 56°41'50" de longitude O; de là généralement vers le nord-ouest suivant ladite baie jusqu'à la fin de la baie Chaleur à environ 47°39'05" de latitude N et 56°46'27" de longitude O; de là vers l'ouest en ligne droite jusqu'à l'extrémité sud-est du lac Dry Pond à environ 47°50'36" de latitude N et 57°31'13" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'embouchure du ruisseau Star dans le lac Star à environ 48°34'51" de latitude N et 57°14'27" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à un point situé dans le lac Hinds à environ 48°57'49" de latitude N et 56°59'35" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au sud-est de la limite de la ville de Hampden; de là vers le nord suivant la limite est de ladite ville jusqu'au ruisseau Rocky à environ 49°31'09" de latitude N et 56°50'47" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'embouchure du ruisseau Big Chouse dans la baie White à environ 49°36'43" de latitude N et 56°47'27" de longitude O; de là vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à un point situé dans la baie White à environ 49°37'11" de latitude N et 56°48'16" de longitude O; de là généralement vers le nord et le nord-est suivant ladite baie (en passant à l'ouest de l'île Granby) jusqu'à un point situé dans l'océan Atlantique à environ 50°32'16" de latitude N et 55°30'00" de longitude O.

Y compris l'île Bird, l'île Brunette, les îles Change, l'île Eastern Indian, les îles Exploits, l'île Fogo, l'île Granby, l'île Grandfather, l'île Herring, les îles Horse, l'île New World, les îles North et South Twillingate, l'île Pass, l'île Perry, l'île Sagona, l'île St. John's et toutes les autres îles voisines des rives à l'intérieur de la région décrite ci-dessus.



4. Labrador

(Population: 26,655)

Consists of all that part of the Province of Newfoundland and Labrador known as Labrador, including Belle Isle.

4. Labrador

(Population : 26 655)

Comprend toute la partie de la province de Terre-Neuve-et-Labrador connue sous le nom de Labrador, y compris l'île Belle Isle.



5. Long Range Mountains

(Population: 81,795)

Consists of that part of the Island of Newfoundland lying southerly and westerly of a line described as follows: commencing at a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 47°26'21"N and longitude 56°26'19"W; thence northwesterly to the mouth of Chaleur Bay at approximate latitude 47°34'32"N and longitude 56°41'50"W; thence generally northwesterly along said bay to the end of Chaleur Bay at approximate latitude 47°39'05"N and longitude 56°46'27"W; thence westerly in a straight line to the southeast end of Dry Pond at approximate latitude 47°50'36"N and longitude 57°31'13"W; thence northerly in a straight line to the mouth of Star Brook at Star Lake at approximate latitude 48°34'51"N and longitude 57°14'27"W; thence northerly in a straight line to a point in Hinds Lake at approximate latitude 48°57'49"N and longitude 56°59'35"W; thence northerly in a straight line to the southeasternmost point of the limit of the Town of Hampden; thence northerly along the easterly limit of said town to Rocky Brook at approximate latitude 49°31'09"N and longitude 56°50'47"W; thence northerly in a straight line to the mouth of Big Chouse Brook at White Bay at approximate latitude 49°36'43"N and longitude 56°47'27"W; thence northwesterly in a straight line to a point in White Bay at approximate latitude 49°37'11"N and longitude 56°48'16"W; thence generally northerly and northeasterly along said bay (passing west of Granby Island) to a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 50°32'16"N and longitude 55°30'00"W.

Including Bell Island and Groais Island of the Grey Islands, Millers Island, Quirpon Island, Ramea Islands, Sops Island, St. John Island, and all other islands adjacent to the shoreline of the above-described area.

5. Long Range Mountains

(Population : 81 795)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve située au sud et à l'ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à un point situé dans l'océan Atlantique à environ 47°26'21" de latitude N et 56°26'19" de longitude O; de là vers le nord-ouest jusqu'à l'embouchure de la baie Chaleur à environ 47°34'32" de latitude N et 56°41'50" de longitude O; de là généralement vers le nord-ouest suivant ladite baie jusqu'à la fin de la baie Chaleur à environ 47°39'05" de latitude N et 56°46'27" de longitude O; de là vers l'ouest en ligne droite jusqu'à l'extrémité sud-est du lac Dry Pond à environ 47°50'36" de latitude N et 57°31'13" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'embouchure du ruisseau Star dans le lac Star à environ 48°34'51" de latitude N et 57°14'27" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à un point situé dans le lac Hinds à environ 48°57'49" de latitude N et 56°59'35" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au sud-est de la limite de la ville de Hampden; de là vers le nord suivant la limite est de ladite ville jusqu'au ruisseau Rocky à environ 49°31'09" de latitude N et 56°50'47" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'embouchure du ruisseau Big Chouse dans la baie White à environ 49°36'43" de latitude N et 56°47'27" de longitude O; de là vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à un point situé dans la baie White à environ 49°37'11" de latitude N et 56°48'16" de longitude O; de là généralement vers le nord et le nord-est suivant ladite baie (en passant à l'ouest de l'île Granby) jusqu'à un point situé dans l'océan Atlantique à environ 50°32'16" de latitude N et 55°30'00" de longitude O.

Y compris l'île Bell et l'île Groais des îles Grey, l'île Millers, l'île Quirpon, les îles Ramea, l'île Sops, l'île St. John et toutes les autres îles voisines des rives à l'intérieur de la région décrite ci-dessus.



6. St. John's East

(Population: 85,038)

Consists of:

(a) the towns of Bauline, Flatrock, Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, Portugal Cove-St. Philip's, Pouch Cove, Torbay and Wabana; and

(b) that part of the City of St. John's lying northwesterly of a line described as follows: commencing at the intersection of Mount Carson Avenue and Kenmount Road; thence northeasterly along said road to Columbus Drive; thence generally southeasterly along said drive to Old Pennywell Road; thence generally northeasterly along said road and Empire Avenue to Ropewalk Lane; thence southeasterly along said lane to Pennywell Road; thence generally northeasterly along said road to Prince of Wales Street; thence easterly along said street to Lemarchant Road; thence southerly along said road to Springdale Street; thence easterly along said street to New Gower Street; thence generally southeasterly along said street and Highway 2 (Pitts Memorial Drive) to Southside Road; thence southeasterly in a straight line to a point at approximate latitude 47°33'06"N and longitude 52°42'38"W; thence northeasterly in a straight line to a point at approximate latitude 47°33'45"N and longitude 52°41'31"W; thence due east in a straight line to the easterly limit of the City of St. John's.

Including Bell Island, Kellys Island, Little Bell Island and all the other islands adjacent to the shoreline of the above-described area.

6. St. John's-Est

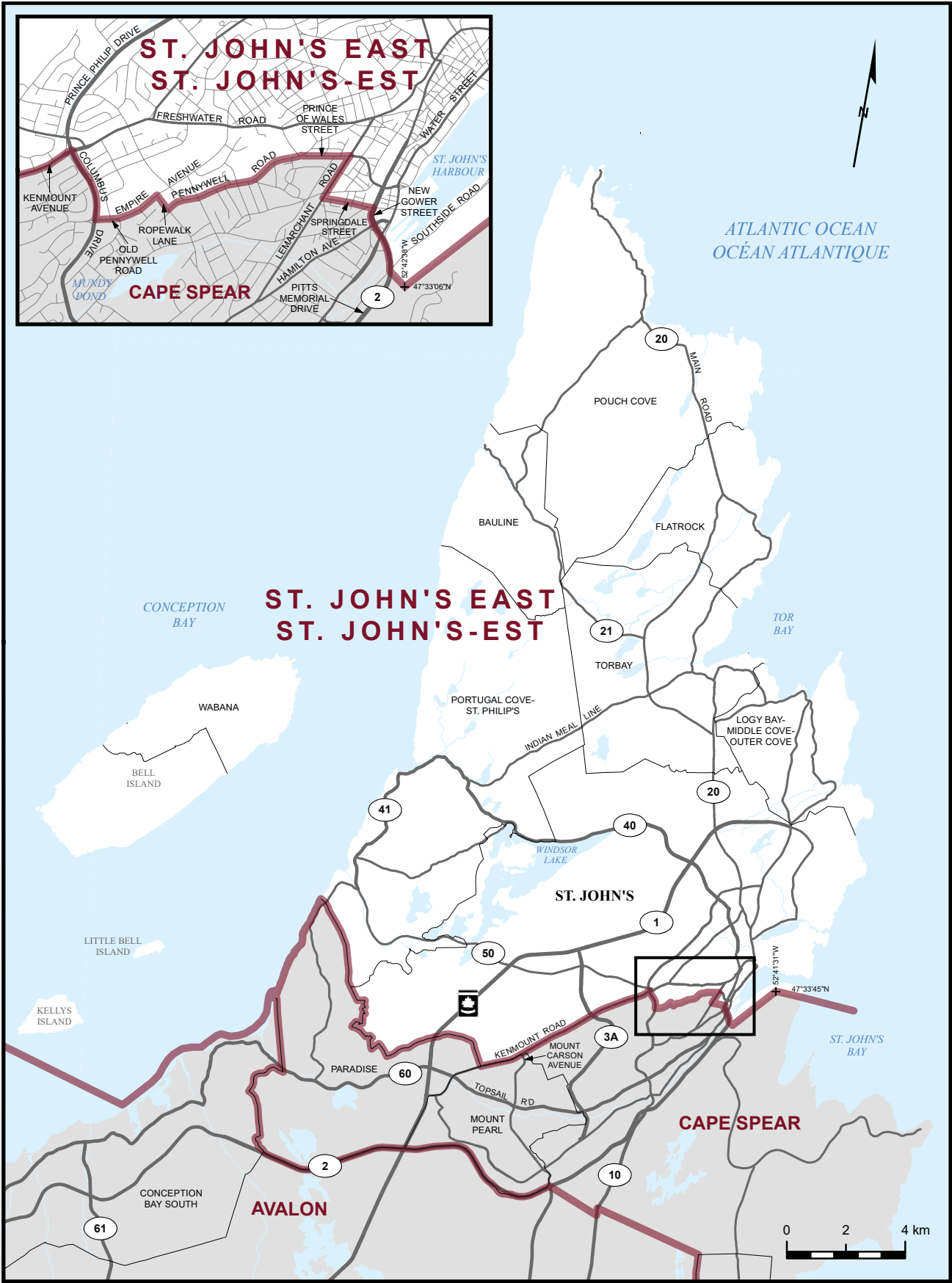
(Population : 85 038)

Comprend :

a) les villes de Bauline, Flatrock, Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, Portugal Cove-St. Philip's, Pouch Cove, Torbay et Wabana;

b) la partie de la ville de St. John's située au nord-ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de l'avenue Mount Carson avec le chemin Kenmount; de là vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'à la promenade Columbus; de là généralement vers le sud-est suivant ladite promenade jusqu'au chemin Old Pennywell; de là généralement vers le nord-est suivant ledit chemin et l'avenue Empire jusqu'à la voie Ropewalk; de là vers le sud-est suivant ladite voie jusqu'au chemin Pennywell; de là généralement vers le nord-est suivant ledit chemin jusqu'à la rue Prince of Wales; de là vers l'est suivant ladite rue jusqu'au chemin Lemarchant; de là vers le sud suivant ledit chemin jusqu'à la rue Springdale; de là vers l'est suivant ladite rue jusqu'à la rue New Gower; de là généralement vers le sud-est suivant ladite rue et l'autoroute 2 (promenade Pitts Memorial) jusqu'au chemin Southside; de là vers le sud-est en ligne droite jusqu'à un point situé à environ 47°33'06" de latitude N et 52°42'38" de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à un point situé à environ 47°33'45" de latitude N et 52°41'31" de longitude O; de là franc est en ligne droite jusqu'à la limite est de la ville de St. John's.

Y compris l'île Bell, l'île Kellys, l'île Little Bell et toutes les autres îles voisines des rives à l'intérieur de la région décrite ci-dessus.



7. Terra Nova— The Peninsulas

(Population: 76,121)

Consists of that part of the Island of Newfoundland and that part of the Avalon Peninsula on the Island of Newfoundland lying westerly of a line described as follows: commencing at a point in St. Mary's Bay at approximate latitude 46°45'14"N and longitude 53°50'04"W; thence northerly and northwesterly along said bay to the mouth of Red Head River at approximate latitude 46°56'48"N and longitude 53°51'54"W; thence generally northwesterly along said river to a point at approximate latitude 46°59'54"N and longitude 53°55'54"W; thence northeasterly in a straight line to the intersection of the Southeast River and Highway 91 at approximate latitude 47°13'03"N and longitude 53°44'38"W; thence northeasterly in a straight line to the mouth of White Hearts River at Rocky River at approximate latitude 47°17'46"N and longitude 53°33'24"W; thence generally northeasterly and northerly along White Hearts River to the mouth of said river at White Hearts Pond at approximate latitude 47°18'57"N and longitude 53°31'24"W; thence northerly in a straight line to the southeasternmost point of the limit of the Town of Whitbourne; thence northerly in a straight line to the southwesternmost point of the limit of the Town of Spaniard's Bay; thence generally northerly along the westerly limit of said town to the northwesternmost point of the limit of the Town of Spaniard's Bay; thence northerly in a straight line to a point in Hound Pond at approximate latitude 47°46'36"N and longitude 53°22'23"W; thence easterly in a straight line to the northwesternmost point of the limit of the Town of Victoria; thence generally easterly along the northerly limits of the towns of Victoria and Salmon Cove to the northernmost point of the limit of the Town of Salmon Cove in Conception Bay; thence easterly and northeasterly along said bay to

7. Terra Nova— Les Péninsules

(Population : 76 121)

Comprend la partie de l'île de Terre-Neuve et la partie de la péninsule d'Avalon sur l'île de Terre-Neuve située à l'ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à un point situé dans la baie St. Mary's à environ 46°45'14" de latitude N et 53°50'04" de longitude O; de là vers le nord et le nord-ouest suivant ladite baie jusqu'à l'embouchure de la rivière Red Head à environ 46°56'48" de latitude N et 53°51'54" de longitude O; de là généralement vers le nord-ouest suivant ladite rivière jusqu'à un point situé à environ 46°59'54" de latitude N et 53°55'54" de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à l'intersection de la rivière Southeast avec la route 91 à environ 47°13'03" de latitude N et 53°44'38" de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'au point de confluence des rivières White Hearts et Rocky à environ 47°17'46" de latitude N et 53°33'24" de longitude O; de là généralement vers le nord-est et le nord suivant la rivière White Hearts jusqu'à l'embouchure de ladite rivière dans le lac White Hearts Pond à environ 47°18'57" de latitude N et 53°31'24" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au sud-est de la limite de la ville de Whitbourne; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au sud-ouest de la limite de la ville de Spaniard's Bay; de là généralement vers le nord suivant la limite ouest de ladite ville jusqu'à l'extrémité la plus au nord-ouest de la limite de la ville de Spaniard's Bay; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à un point situé dans le lac Hound Pond à environ 47°46'36" de latitude N et 53°22'23" de longitude O; de là vers l'est en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au nord-ouest de la limite de la ville de Victoria; de là généralement vers l'est suivant les limites nord des villes de Victoria et de Salmon Cove jusqu'à l'extrémité la plus

a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 47°52'39"N and longitude 52°49'33"W.

Excluding that part of the Island of Newfoundland lying westerly of a line described as follows: commencing at a point in the Atlantic Ocean at the mouth of Fortune Bay at approximate latitude 47°13'00"N and longitude 55°59'52"W; thence generally northeasterly and northerly along said bay and Long Harbour (passing south of Brunette Island and Bird Island) to the mouth of Long Harbour River at approximate latitude 47°47'41"N and longitude 54°56'21"W; thence northerly in a straight line to the intersection of the Trans-Canada Highway (Route 1) with an unnamed road at approximate latitude 48°48'51"N and longitude 54°19'17"W; thence northerly in a straight line to a point in Trench Brook at approximate latitude 48°51'17"N and longitude 54°19'08"W; thence northeasterly in a straight line to a point in Gull Pond at approximate latitude 48°56'23"N and longitude 54°12'55"W; thence northerly in a straight line to the southernmost point of the limit of the Town of Carmanville; thence westerly in a straight line to the southernmost intersection of Route 330 (Gander Bay Highway) and Route 332 (Frederickton Road); thence westerly in a straight line to a point in Gander Bay at approximate latitude 49°19'48"N and longitude 54°27'18"W; thence northerly along Gander Bay to a point in Hamilton Sound at approximate latitude 49°28'37"N and longitude 54°26'07"W; thence easterly and northeasterly along said sound (passing westerly and northerly of Gander Island and southeasterly of Grandfather Island) to a point in the Atlantic Ocean at approximate latitude 49°54'20"N and longitude 53°32'00"W.

au nord de la limite de la ville de Salmon Cove dans la baie Conception; de là vers l'est et le nord-est suivant ladite baie jusqu'à un point situé dans l'océan Atlantique à environ 47°52'39" de latitude N et 52°49'33" de longitude O.

Excluant la partie de l'île de Terre-Neuve située à l'ouest d'une ligne décrite comme suit : commençant à un point situé dans l'océan Atlantique à l'embouchure de la baie Fortune à environ 47°13'00" de latitude N et 55°59'52" de longitude O; de là généralement vers le nord-est et le nord suivant ladite baie et la baie de Long Harbour (en passant au sud de l'île Brunette et de l'île Bird) jusqu'à l'embouchure de la rivière Long Harbour à environ 47°47'41" de latitude N et 54°56'21" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'intersection de la route Transcanadienne (route 1) avec un chemin sans nom situé à environ 48°48'51" de latitude N et 54°19'17" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à un point situé dans le ruisseau Trench à environ 48°51'17" de latitude N et 54°19'08" de longitude O; de là vers le nord-est en ligne droite jusqu'à un point situé dans le lac Gull Pond à environ 48°56'23" de latitude N 54°12'55" de longitude O; de là vers le nord en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus au sud de la limite de la ville de Carmanville; de là vers l'ouest en ligne droite jusqu'à l'intersection la plus au sud de la route 330 (route Gander Bay) avec la route 332 (chemin Frederickton); de là vers l'ouest en ligne droite jusqu'à un point situé dans la baie Gander à environ 49°19'48" de latitude N et 54°27'18" de longitude O; de là vers le nord suivant la baie Gander jusqu'à un point dans le détroit Hamilton Sound à environ 49°28'37" de latitude N et 54°26'07" de longitude O; de là vers l'est et le nord-est suivant ledit détroit (passant à l'ouest et au nord de l'île Gander et au sud-est de l'île Grandfather) jusqu'à un point situé dans l'océan Atlantique à environ 49°54'20" de latitude N et 53°32'00" de longitude O.

Including Baccalieu Island, Billy Island, Brine Islands, Cabot Islands, Cottel Island, Crawley Island, East Green Island, Flaherty Island, Flowers Island, Funk Island, Gander Island, Green Island, Gull Island, Harbour Island, Iona Islands, Ireland's Eye Island, Iron Island, Keans Island, Long Island, Merasheen Island, Noggin Island, North Green Island, Penguin Islands, Random Island, Red Island, Wadham Islands, White Island, Woody Island and all other islands adjacent to the shoreline of the above-described area.

Y compris l'île Baccalieu, l'île Billy, les îles Brine, les îles Cabot, l'île Cottel, l'île Crawley, l'île East Green, l'île Flaherty, l'île Flowers, l'île Funk, l'île Gander, l'île Green, l'île Gull, l'île Harbour, les îles Iona, l'île Ireland's Eye, l'île Iron, l'île Keans, l'île Long, l'île Merasheen, l'île Noggin, l'île North Green, les îles Penguin, l'île Random, l'île Red, les îles Wadham, l'île White, l'île Woody et toutes les autres îles voisines des rives à l'intérieur de la région décrite ci-dessus.

